



595 Burrard Street, Suite 3083  
Vancouver (C.-B.) V7X 1L3  
Tél. : 604-566-9080  
Télec. : 604-566-9081

1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 700  
Montréal (Québec) H3A 3G4  
Tél. : 514-289-1183  
Télec. : 514-289-1188

Le 24 juillet 2013

Bourse de croissance TSX : FEO  
OTCQX : FEOVF

### COMMUNIQUÉ

#### **OCEANIC REÇOIT DU MINISTÈRE DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC UNE LETTRE D'INTENTION VISANT UN INVESTISSEMENT DANS LE PROJET HOPES ADVANCE**

Montréal (Québec), le 24 juillet 2013 - Oceanic Iron Ore Corp. (« Oceanic » ou la « Société ») confirme l'intérêt du ministère des Finances et de l'Économie du gouvernement du Québec à procéder à une prise de participation minoritaire dans le projet Hopes Advance de la Société, le tout étant sujet à l'approbation du gouvernement du Québec

La participation financière proviendrait du fonds d'investissement Capital Mines Hydrocarbures doté d'une enveloppe de 750 millions de dollars destiné aux investissements dans le secteur des ressources naturelles non renouvelables, dont la création a été annoncée dans le cadre du Discours sur le budget 2012-2013 du gouvernement du Québec. Cette intention de participation s'avère une étape cruciale dans l'obtention du financement des dépenses d'investissement évaluées à plus de 2,85 milliards de dollars. Elle vient aussi renforcer la capacité de la Société à promouvoir le projet Hopes Advance afin d'en venir à une entente avec un partenaire stratégique.

En plus des coûts de production avantageux, le projet Hopes Advance apportera une stabilité en matière économique tout en créant des emplois structurants dans la région du Nunavik, au nord du Québec. Le projet Hopes Advance permettra de construire des infrastructures importantes dans le Nord québécois, notamment des installations portuaires.

Dans une évaluation indépendante des avantages économiques de ce projet, dirigée par la firme KPMG Secor, en novembre 2012, on chiffre la création d'une valeur économique ajoutée de 1,9 milliard de dollars pour le Québec en plus de la création d'emplois évaluée à 22 000 personnes/année, dont bénéficiera la population inuite de la région du Nunavik.

La lettre d'intention du ministère des Finances et de l'Économie indique que les modalités de la participation financière seront définies lorsque la Société Oceanic se sera entendu avec un partenaire stratégique principal pour financer en partie le projet.

**Steven Dean, président du conseil et chef de la direction, a commenté :** « *Nous sommes très heureux d'annoncer que le ministère des Finances et de l'Économie du gouvernement du Québec a fait part de son intérêt pour cet investissement. Cet appui au projet Hopes Advance d'Oceanic démontre que le développement du Nord demeure une priorité gouvernementale. En outre, cet appui du ministère des Finances et de l'Économie viendra conforter les partenaires stratégiques dans le cadre de leur revue diligente qui porte, entre autres, sur les risques géopolitiques et réglementaires. Nous remercions le ministère des Finances et de l'Économie du gouvernement du Québec pour cet appui ferme et pour leur reconnaissance quant aux avantages économiques considérables associés au projet Hopes Advance de notre Société.* »

#### **À propos d'Oceanic :**

Oceanic est une société qui s'occupe de projets à l'étape de la faisabilité et qui est spécialisée dans la mise en valeur des projets de mise en valeur du minerai de fer Hopes Advance, Morgan Lake et Roberts Lake dont elle a la propriété exclusive et qui sont situés sur la côte dans la Fosse du Labrador, au Québec, au Canada. La Société est dirigée par une équipe de direction chevronnée ayant géré, exploité, mis en valeur et/ou vendu plus de 20 milliards de dollars d'actifs. En novembre 2012, la Société a publié les résultats d'une étude de pré faisabilité réalisée à l'égard de son projet vedette Hopes Advance indiquant une VAN avant impôt, selon le scénario de référence, de 5,6 milliards de dollars pour une durée de vie de la mine de 30 ans, appuyée par une réserve prouvée et probable, selon le Règlement 43-101, d'environ 1,36 milliard de tonnes et des coûts d'exploitation pour la durée de vie de la mine d'environ 30 \$ la tonne, ces données en faisant un des projets de mise en valeur les moins coûteux dans son ensemble. Il est possible de consulter l'étude de pré faisabilité sur le site Web de la Société ([www.oceanicironore.com](http://www.oceanicironore.com)) et sur le site Web de SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets Morgan Lake et Roberts Lake, qui ont tous deux déjà fait l'objet d'une exploration historique et qui ont tous deux des ressources historiques délimitées, veuillez consulter le site Web de la Société.

OCEANIC IRON ORE CORP. ([www.oceanicironore.com](http://www.oceanicironore.com))

Au nom du conseil d'administration

« *Steven Dean* »

Président du conseil et chef de la direction

+1 604-566-9080

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alan Gorman

Président et chef de l'exploitation

+1 514-289-1183

*Le présent communiqué renferme certains « énoncés prospectifs », au sens attribué à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les énoncés qui figurent dans les présentes, sauf les énoncés de faits historiques, notamment les énoncés sur la minéralisation et les ressources possibles, les résultats d'exploration, et les plans et les objectifs futurs d'Oceanic Iron Ore Corp. (« Oceanic » ou la « Société ») sont des énoncés prospectifs qui comportent divers risques et incertitudes. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être signalés par l'emploi de termes tels que « prévoit », « s'attend*

à » ou « ne s'attend pas à », « prévu », « estime » ou des variations de ces termes, ou d'énoncés selon lesquels certains gestes, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient » ou « pourront » être posés, se produire ou être réalisés ou pourront l'être « éventuellement » ou le « seront ». Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés. Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses que la direction estime raisonnables au moment où ils sont formulés. Dans le cadre de la formulation des énoncés prospectifs dans cette présentation, la Société a appliqué plusieurs hypothèses importantes, notamment : (1) qu'il n'y aura aucune perturbation importante qui aura une incidence sur les activités, que ce soit en raison d'interruptions de travail et/ou d'approvisionnement, de dommages causés à l'équipement ou de tout autre dommage; (2) que le processus d'obtention des permis et de mise en valeur, d'expansion et d'approvisionnement en électricité se déroulera conformément aux attentes actuelles de la Société; (3) quant à certaines hypothèses visant les prix du minerai de fer; (4) que les prix du gaz naturel, du mazout, de l'électricité, des pièces et de l'équipement et d'autres fournitures essentielles demeureront constants par rapport aux niveaux actuels; (5) quant à l'exactitude des estimations des ressources minérales actuelles des propriétés de la Société, et (6) que les coûts de la main-d'œuvre et des matériaux augmenteront de façon constante par rapport aux attentes actuelles de la Société. Les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes de la Société sont divulgués à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société déposé le 29 août 2012 (dont une copie peut être obtenue sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com) sous le profil de la Société) et ailleurs dans les documents déposés à l'occasion, y compris le rapport de gestion, auprès de la Bourse de croissance TSX et d'autres autorités de réglementation. Ces facteurs comprennent les risques liés à la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire et à souscrire une assurance adéquate; à l'économie en général; aux fluctuations sur les marchés des changes; aux fluctuations du prix du minerai de fer au comptant et à terme ou de certains autres produits de base (par exemple, le diesel et l'électricité); aux variations des taux d'intérêt; à la perturbation des marchés du crédit et aux retards dans l'obtention de financement; à la possibilité de dépassements de coûts ou de dépenses non prévues, et aux relations avec les employés. Par conséquent, les lecteurs sont avisés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Sauf tel qu'il est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les énoncés prospectifs, que ce soit en conséquence de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour toute autre raison.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.